

# Fiche signalétique

## Agrox CD Traitement de semences

Date de publication : 19/11/2007 (j/m/a)

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**Nom du produit :** Agrox CD Traitement de semences

**Norac Concepts Inc.**  
**C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1**  
**519-821-3633**

**Numéro de téléphone d'urgence :** À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

### 2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° de CAS
Captane	15,0	5,0 mg/m <sup>3</sup>	133-06-2
Diazinon	15,0	0,1 mg/m <sup>3</sup> (cutané)	333-41-5
Silicate de calcium	5 – 15	10 mg/m <sup>3</sup>	1344-95-2
Carbonate de calcium	30 – 45	10 mg/m <sup>3</sup>	1317-65-3
Carbonate de magnésium	1 – 2	10 mg/m <sup>3</sup>	7760-50-1
Silice cristalline	< 0,5	0,1 mg/m <sup>3</sup>	14808-60-7

**Synonymes :** Non disponibles.

**Nom chimique :** Diazinon : O,O-diéthyl O-(2-isopropyle-6-méthyle-4-pyrimidinyle) phosphorothioate  
Captane : N-trichlorométhylthio-4-cyclohexène-1,2-dicarboximide.

**Famille chimique :** Organophosphorés, dicarboximide.

**Usage(s) du produit :** Traitement de semences insecticide/fongicide agricole.

**Numéro d'homologation :** 26957 Loi sur les produits antiparasitaires.

### 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

**Sommaire :** La présente fiche signalétique fait état des propriétés dangereuses de tous les ingrédients qui entrent dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

**Sommaire d'urgence :** Modérément toxique en cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact avec la peau. Peut irriter les yeux, la peau et le système respiratoire. Le diazinon est un inhibiteur de la cholinestérase. Le captane est un sensibilisant cutané modéré.

### 4. PREMIERS SOINS

**SI ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT :** Appeler **IMMÉDIATEMENT** un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

**Inhalation :** Amener la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

**Contact avec la peau :** Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

**Ingestion** : Si la victime n'est pas évanouie et qu'elle n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200-300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. NE PAS FAIRE VOMIR. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

**Avis au médecin** : Le diazinon est un composé organophosphoré inhibiteur de la cholinestérase. En cas d'ingestion, faire vomir ou procéder à un lavage gastrique. L'atropine est l'antidote pour un empoisonnement par un composé organophosphoré; il faut administrer plusieurs doses d'atropine par voie intraveineuse jusqu'à atropinisation. L'atropinisation doit se poursuivre pendant 24 à 48 heures pour éviter une résorption tardive. On peut aussi administrer du 2-PAM en cas d'empoisonnement grave, pourvu que la thérapie commence dans les 24 heures suivant l'exposition. La morphine, la théophylline, l'aminophylline, les phénothiazines, la réserpine, le furosémide et l'acide étacrynique sont contre-indiqués.

## 5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

**Point d'éclair** : Sans objet.

**Température d'auto-ignition** : Aucune donnée.

**Limite d'inflammabilité (inférieure)** : Sans objet.

**Limite d'inflammabilité (supérieure)** : Sans objet.

**Moyens d'extinction** : En cas d'incendie important, utiliser un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

**Techniques de lutte contre l'incendie** : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

**Autres risques d'incendie ou de feu** : La décomposition thermique de cette matière peut produire des vapeurs toxiques, notamment du phosgène, du chlorure d'hydrogène, du disulfure de carbone, des composés organophosphorés, de l'acide cyanhydrique, des substituts de pyrimidines et des oxydes de carbone. La décomposition thermique du captane se produit à 155 °C et plus.

## 6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

**Déversements, fuites ou dégagements** : Porter un équipement de protection individuelle. En cas de déversement au sol, endiguer le déversement pour arrêter la fuite et empêcher la contamination de se propager. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière avec un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

**Produits chimiques de désactivation** : Inconnus.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Méthodes de manipulation** : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

**Conditions d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

**Température d'entreposage** : Ne pas exposer les contenants scellés à des températures dépassant 40 °C.

## 8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**Protection des yeux** : Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques lorsque le produit peut entrer en contact avec les yeux.

**Protection de la peau** : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables.

**Protection respiratoire** : Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé par le NIOSH/MSHA et équipé de cartouches contre les pesticides, s'il le faut.

**Équipement de protection supplémentaire** : N'est pas exigé.

**Vérifications techniques** : Assurer une extraction d'air local et une aération adéquates.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** : Poudre rouge.

**Odeur** : Odeur de moisi typique des organophosphorés.

**Poids volumique apparent** : 450 kg/m<sup>3</sup>.

**Point d'ébullition** : Aucune donnée.

**Point de fusion** : Aucune donnée.

**Solubilité (eau)** : Insoluble.

**Solubilité (autre)** : Aucune donnée.

**pH** : 8,0.

**% volatile** : Sans objet.

**Taux d'évaporation (éther=1)** : Sans objet.

**Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C)** : Sans objet.

**Densité de vapeur (air=1)** : Sans objet.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** : Stable à la température ambiante.

**Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.

**Conditions à éviter** : Garder loin des températures élevées. L'eau et l'humidité lors de l'entreposage.

**Matières incompatibles** : Acides, bases, et oxydants et réducteurs forts.

**Produit(s) de décomposition dangereux** : La décomposition thermique de la matière peut produire des vapeurs toxiques et irritantes y compris du phosgène, du chlorure d'hydrogène, du disulfure de carbone, des composés organophosphorés, de l'acide cyanhydrique, des substitués de pyrimidines et des oxydes de carbone. L'humidité lors de l'entreposage peut entraîner la décomposition du diazinon en monothiopyrophosphate de tétraéthyle (sous-produit volatile très toxique). Ce produit contient des agents stabilisants pour empêcher le diazinon de se décomposer en présence de l'humidité.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Sommaire** : Irritant pour les yeux, la peau et le système respiratoire. Le diazinon est un inhibiteur de la cholinestérase. Le captane est un sensibilisant cutané modéré.

### Données toxicologiques

#### Captane

DL<sub>50</sub> orale (rat) : > 5 000 mg/kg

DL<sub>50</sub> cutanée (lapin) : 2 000 mg/kg

CL<sub>50</sub> inhalation (rat) : 720 mg/m<sup>3</sup>/4 heures

#### Diazinon

DL<sub>50</sub> orale (rat) : 300 mg/kg

DL<sub>50</sub> cutanée (rat) : > 2 000 mg/kg

CL<sub>50</sub> inhalation (rat) : 2 330 mg/m<sup>3</sup>/4 heures

**Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires. Modérément toxique en cas d'inhalation.

**Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation temporaire de la peau. Peut être absorbé par la peau.

**Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation, des rougeurs et des dommages en raison de leur action abrasive. Le captane technique est un irritant modéré à grave pour les yeux.

**Ingestion** : L'ingestion peut provoquer des nausées, des troubles gastro-intestinaux, des douleurs abdominales, le vomissement et de la diarrhée.

**Effets subchroniques** : Certains symptômes de l'inhibition de la cholinestérase sont les suivants : maux de tête, étourdissement, vision trouble, faiblesse, nausée, crampes, vomissement, diarrhée, malaise pulmonaire, nervosité, sudation, micropupilles, larmolement, salivation excessive, œdème pulmonaire, secousses musculaires incontrôlables, convulsions, cyanose, coma et perte de coordination et de reflexes.

**Effets chroniques** : La preuve humaine indique que ce produit peut entraîner une sensibilisation de la peau. La sensibilisation est un processus par lequel un changement biologique se produit chez une personne en raison d'une exposition antérieure à une substance, et qui fait en sorte qu'elle réagit plus fortement en cas de nouvelle exposition à cette substance. Une fois sensibilisée, la personne peut réagir à de très faibles concentrations d'une substance dans l'air, même inférieures à la TLV, ou encore à un contact avec la peau.

**Cancérogénicité** : Des études ont démontré que le captane et le diazinon ne sont pas considérés comme étant cancérogènes.

**Mutagénicité** : Il n'y a pas de preuve que le captane ou le diazinon a un pouvoir mutagène.

**Effets sur la reproduction** : Des études ont démontré que l'exposition au captane ou au diazinon n'affecte pas la capacité de reproduction des rats.

**Tératogénicité** : Il n'y a pas de preuve que le captane ou le diazinon a un pouvoir tératogène.

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Renseignements écotoxicologiques** : Très toxique pour les organismes aquatiques et les oiseaux.

**Effets sur l'environnement** : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

**Persistance et dégradation** : Le captane a une persistance courte dans le sol, les cultures et l'eau.

## 13. ÉLIMINATION

Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

## 14. TRANSPORT

**Classification TMD** : Non réglementé.

**Renseignements spéciaux sur l'expédition des produits dangereux** : Classé comme « Polluant marin » lorsque le produit est transporté par bateau.

**Téléphone d'urgence transport** : 613-787-5620.

## 15. RÉGLEMENTATION

**Classification et règlements (SIMDUT)** : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

## 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

**Rédaction** : Norac Concepts Inc.